SOCORAIL

Index égalité professionnelle Femmes-Hommes

Année 2023

Conformément à la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 et au décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 renforcée par l'article 13 de la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 visant à accélérer l'égalité économique et professionnelle, les entreprises françaises sont tenues de mesurer un niveau de résultats au regard d'indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

La somme des résultats obtenus par l'entreprise pour chacun des indicateurs donne une note globale sur 100 qui doit être publiée, pour toutes les entreprises d'au moins 50 salariés, au plus tard le 1er mars de chaque année.

Pour les entreprises ayant obtenu une note globale inférieure à 75 points, la loi donne l'obligation de publier, par une communication externe et au sein de l'entreprise, les mesures de correction définies conformément à l'article L. 1142-9 du code du travail.

Pour les entreprises ayant obtenu une note globale inférieure à 85 points (seuil fixé par le décret n° 2022-243 du 25 février 2022), la loi donne l'obligation de fixer et publier des objectifs de progression de chacun des indicateurs de l'Index.

Le personnel de SOCORAIL est composé au 31 décembre 2023 de :

90,78 % HOMMES

9,22 % FEMMES

INDICATEURS	Points obtenus	Nombre maximum de points
1- Ecart de rémunération	**39**	40
2- Ecarts d'augmentations individuelles	**20**	20
3- Ecarts de promotions	**15**	15
4- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	**15**	15
5- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	**0**	10
INDEX	**89**	100

SOCORAIL participe à la démarche d'ensemble du Groupe GETLINK en faveur de l'Egalité professionnelle. A ce titre, SOCORAIL a négocié avec ses partenaires sociaux un accord collectif relatif à l'Egalité professionnelle renouvelé en novembre 2022. Cette action réaffirme la volonté du Groupe GETLINK de promouvoir les femmes et de mettre en place des actions de sensibilisation notamment à travers la Charte relative à l'Egalité professionnelle.

28/02/2024